

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 09 JUILLET 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

Mme GESANG, M. HOCH, PREVOT (excusés) qui étaient représentés
respectivement par Mme GEMUND, Mme RICHTER et M. FEIG,
MM. STEINER, HELMER E., GOETZ, ZINCK, MEYER J. P. (excusés)

DEL. N° 83 /2001

**OBJET : PRESENTATION DU BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA
CREATION – REALISATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ A
ESCHBACH**

Le Président informe l'assemblée que la concertation organisée par délibération du Conseil Communautaire du 5 mars 2001 s'est effectuée tout au long de l'élaboration du dossier « loi sur l'eau » et du dossier de création – réalisation de la zone d'aménagement concerté, après affichage de la délibération au siège de la Communauté de Communes et dans les Mairies des Communes membres.

Les dossiers finalisés approuvés en séance du Conseil Communautaire du 18 juin 2001 ont été mis à disposition du public en Mairie de Eschbach du 19 juin au 30 juin 2001.

Les dossiers ont été présentés et commentés en réunion publique d'information organisée à la salle polyvalente d'Eschbach le mercredi 27 juin 2001 à 20 heures ;

La mise à disposition du public ainsi que la réunion d'information ont été annoncés par avis de publication légale et article d'information parus dans les éditions des Dernières Nouvelles d'Alsace du 17 juin 2001.

Le bilan de cette concertation fait apparaître que le projet ne soulève aucune remarque ou observation particulière tant de la part des habitants que des associations représentatives qui ont été invités à participer à la concertation.

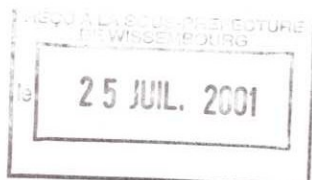
- VU la délibération du 5 mars 2001 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé officiellement d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté à Eschbach au lieu dit Wasserloch dans le cadre du périmètre d'application du POS partiel d'Eschbach approuvé le 15 décembre 2000

- Vu ses délibérations du 18 juin 2001 approuvant le dossier « loi sur l'eau » et le dossier « création – réalisation » réalisés par l'Agence Est Infra Ingénierie et chargeant le Président de soumettre les dossiers à la concertation avec la population

...

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare positif le bilan de la concertation engagée en date du 5 mars 2001 pour l'élaboration du projet de zone d'aménagement concerté d'Eschbach constituée en vue de la création d'un parc d'activités économiques.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 juillet 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several strokes.